

Intitulé de la formation **Permis d'exploitation (Base)**

Créer ou reprendre un établissement en maîtrisant la législation des débits de boissons, obligatoire pour obtenir la licence en Mairie et rendre ainsi opérationnelle leur entreprise.

Domaine	Direction d'entreprise		Version 01/2026
Éligible CPF	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	

Objectifs

Objectif de la formation

- Acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons,
- Sensibiliser et de responsabiliser les exploitants aux obligations particulières de la vente d'alcool, en leur donnant toutes les informations liées aux normes législatives, réglementaires et jurisprudentielles qui leur sont applicables.
- Former l'exploitant à la prévention, à la lutte contre l'abus d'alcool et aux différentes nuisances occasionnées par une exploitation mal contrôlée.
- Connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.
- Connaître les spécificités réglementaires locales et les obligations en matière d'animation d'un débit de boissons.

Objectifs pédagogiques (Être capable de...)

- Connaître les droits et obligations relatifs à l'exploitation d'un débit de boissons ou d'un établissement pourvu d'une licence restaurant.
- Chercher et de trouver une information pour adapter son comportement dans l'entreprise
- Obtenir le permis d'exploitation nécessaire à la déclaration de licence
- Sécuriser son activité



Public concerné

- Le Permis d'Exploitation concerne tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, de la mutation, de la translation ou du transfert d'une licence de débit de boissons III et IV ouvert depuis avril 2007.
- Depuis avril 2009, il s'adresse à toute personne déclarant l'ouverture ou la mutation d'un établissement pourvu de la « petite licence restaurant » ou « restaurant ».



Prérequis et niveau d'entrée

- Aucun.



Moyens et méthodes pédagogiques

- En début de formation, le formateur validera les attentes de chaque bénéficiaire pour une adaptation éventuelle.
- A l'entrée en formation, un test sous forme de QCM permet de situer le niveau d'appropriation de la thématique visée par la formation. Ce QCM d'entrée est corrigé au fur et à mesure de la formation, à chaque fin de module par les stagiaires, afin d'évaluer leur suivi sous contrôle du formateur.



Évaluation

- De la satisfaction du module par le stagiaire**
 - Questionnaire écrit
 - Des acquis du stagiaire**
- Type d'évaluation :
- Evaluation sommative en fin de formation (Questionnaire) pour vérifier si tous les objectifs ont bien été atteints.
- Barème d'évaluation :
- Acquis (plus de 80% de réponses exactes)
 - En cours d'acquisition (de 50 à 79%)



Sous l'égide du Conseil Régional et de l'Agefiph, notre organisme de formation a signé la charte pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

EESC BUSINESS CAMPUS 12 - CAMPUS XII^e AVENUE
 N° déclaration d'existence : 76 12 01010 12 - SIRET : 900 038 167 00012
 Siège social : CAMPUS XII^e AVENUE Cité de l'Entreprise et de la Formation
 5 rue de Bruxelles BP 3349 12033 RODEZ Cedex 9
 Site de Rodez : 5, rue de Bruxelles - Site de Millau : 38 boulevard de l'Ayrolle
 Tél : 05 65 77 77 00 Mail : fpc@campus12avenue.fr Web : www.campus12avenue.fr

- En présentiel, apports théoriques oraux et vidéos projetés, support pédagogique remis à chaque stagiaire et des exercices de mise en pratique pour favoriser l'expression du stagiaire
- À consolider (moins de 50% de réponses exactes)



Qualité et profil de l'animateur

- **Mr Sébastien BALDY**, animateur spécialisé en CHRD, intervenant pour le compte de compte de CAMPUS XII^e AVENUE,



Sanction de la formation

- **Attestation individuelle d'assiduité et de fin de formation**
- **Délivrance du CERFA Permis d'exploitation du Ministère de l'Intérieur** (Permis d'exploitation nominatif).



Organisation

Dates :	19-20-21 janvier / 16-17-18 février / 16-17-18 mars / 13-14-15 avril / 11-12-13 mai / 22-23-24 juin / 28-29-30 septembre / 26-27-28 octobre 16-17-18 novembre / 14-15-16 décembre 2026
Durée :	2.5 j de formation soit 20h par stagiaire
Horaires :	8h30-12h30 et 13h30-17h30 (Jour 1 et 2) et 8h30-12h30 (Jour 3)
Modalité :	PrésentielCollectif
Lieu de la formation :	Cité de l'entreprise et de la formation de Rodez ou Millau
Participants :	Groupe de 6 participants maximum.
Prix de la formation :	590.00 € net / pers



Contenu de formation

QCM permet de situer le niveau d'appropriation de la thématique visée par la formation

INTRODUCTION (45 min)

Présentation de l'environnement juridique
Présentation de l'architecture du code des débits de boissons

TITRE PRELIMINAIRE : LE PERMIS D'EXPLOITATION (15 min)

Chapitre unique : La loi pour l'égalité des droits et des chances : Le Permis d'exploitation

TITRE I : PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE (180 min)

Chapitre 1 : Les sources du droit (15 min)
Chapitre 2 : La hiérarchie des normes (5 min)
Chapitre 3 : Organisation administrative et judiciaire (40 min)
Chapitre 4 : Responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques (60 min)
Chapitre 5 : Les infractions et les délits la mise en danger d'autrui (20 min)
Chapitre 6 : La codification des dispositions relatives aux débits de boissons (20 min)
Chapitre 7 : La Police Administrative Générale (10 min)
Chapitre 8 : La Police Administrative Générale Spéciale (10 min)

TITRE II : LES CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS (480 min)

Chapitre 1 : Les conditions liées à la personne (120 min)
Chapitre 2 : Les conditions liées à la licence (120 min)
Chapitre 3 : La vie d'une licence (75 min)
Chapitre 4 : Les déclarations préalables à l'ouverture (75 min)
Chapitre 5 : Les différentes sociétés (30 min)
Chapitre 6 : TVA (60 min)

